

PROGRAMME MUNICIPAL POUR LA MANDATURE 2014 - 2020

Identité

PRÉSERVER LE PATRIMOINE FAUGATIEN

➤ **La chapelle de Notre Dame de l'Aouach** est une petite chapelle rurale dont la première édification remonterait à l'époque romane.

De nombreux signes de dégradations existent dans l'édifice depuis quelques années. Elle présente aujourd'hui des désordres dus à l'existence d'infiltrations d'eau ainsi qu'à des défauts de mise en œuvre.

La chapelle est fermée au public depuis 2004 en raison des risques que représente l'altération des voûtes de la nef fissurées longitudinalement.

Après des procédures assez longues de programmation des travaux, de mise en concurrence pour un maître d'œuvre, d'une étude de diagnostic et d'une demande de subvention au Conseil Général les travaux ont pu être mis en concurrence auprès des entrepreneurs début février 2014.

Les travaux de restauration ont pour objet :

- La réfection des toitures de la nef, du chevet et des bas-côtés
- La restauration du porche
- La création d'issues de secours supplémentaires



Coût estimé des travaux .. 298 946,53 € TTC
 dont TVA..... 48 323,92 €
 Coût diagnostic..... 7 415 €
 Subvention Conseil Général 86 066 €
 Subvention Conseil Régional 5 000 €
 Subvention Fondation du Patrimoine
 Subvention de l'association *Les Amis de l'Aouach*

Le coût des honoraires du maître d'œuvre architecte s'élève à 22 400,92 € TTC dont 3 732,57 € de TVA.

Le financement à la charge de la commune par emprunt et autofinancement s'élève à 227 700 € TTC.

Le montant de la TVA sera récupéré dans 2 ans.

L'ordre de service pourrait être donné début avril 2014 pour une durée de travaux de 9 mois.

➤ **Notre cimetière** actuel nécessite d'être agrandi pour répondre aux besoins de la population avec l'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

➤ Réhabilitation de la toiture du **Lavoir de La Carrère**.

LE FAUGA, UNE COMMUNE QUI BOUGE

➤ Action culturelle

La bibliothèque municipale a su développer ses activités. En plus du prêt des ouvrages, elle propose des animations ponctuelles : animations scolaires, café littéraire, journées nature...

Conscients que sa capacité d'accueil reste limitée, nous souhaitons soutenir son développement en étudiant l'opportunité d'aménager de nouveaux locaux.

➤ Vie associative

23 associations sont au cœur du village et de la vie citoyenne. Elles demeurent le maillon indispensable et irremplaçable de la vie locale.

Nous nous engageons à poursuivre l'aide financière aux associations et maintenir les moyens humains, techniques et logistiques.

➤ Communication

- Renforcer le lien avec les administrés à travers le site internet de la commune, du journal municipal et des réunions de quartier.
- Installation d'un panneau d'information lumineux.

AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

➤ Préserver l'environnement, rénover et entretenir les espaces publics.

- Adopter une démarche écologique et responsable pour les espaces verts en diminuant l'utilisation des produits phytosanitaires (désherbants, insecticides...).
- Rechercher toutes les économies d'énergies et de fluides possibles (pour l'éclairage public installer des horloges astronomiques).
- Veiller à rechercher la meilleure performance environnementale (travaux d'isolation, éclairage basse température...) dans les prochaines rénovations ou constructions.
- **Ouverture d'un nouveau site pour le stockage des déchets verts**, DIB (Déchets Industriels Banals) et gravats en remplacement du site actuel (fermé pour cause d'éboulement) toujours pour répondre au service des Faugatiens.



➤ Développement économique

- Soutenir les entreprises existantes
- Développer des services de proximité
- Favoriser l'implantation de nouveaux services : pharmacie, marché de plein vent...

NOS GRANDES PRIORITÉS POUR LE FAUGA ET LES FAUGATIENS

Vivre ensemble

VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Dès la rentrée scolaire 2014, ces deux domaines seront étroitement liés avec la mise en place de **la réforme des rythmes scolaires**.

L'organisation de la semaine de quatre jours et demi a été définie suite à une concertation avec la commune, les enseignants, les parents d'élèves et les associations communales.

En proposant des enseignements le mercredi matin, le choix a été fait d'alléger deux journées de classe en terminant les enseignements à 15h30, et de proposer ensuite aux enfants des ateliers périscolaires basés sur la découverte d'autres activités éducatives mises en place par la commune et la CAM.



UNE COMMUNE À L'ÉCOUTE DE SA JEUNESSE

Nos jeunes sont nombreux, ils veulent être considérés et doivent pouvoir s'exprimer.

➤ Nous voulons...

- Accompagner le Conseil Municipal des Jeunes, recueillir leur expression et construire ensemble des projets.
- Compléter l'aire de jeux par des structures adaptées aux plus petits.

UNE MUNICIPALITÉ À L'ÉCOUTE DE SES CONCITOYENS

Nous voulons rapprocher la population des élus en rencontrant régulièrement les habitants par quartier afin de dresser avec eux un diagnostic des actions à mener en priorité dans leur quartier. Un **élu référent sera désigné** et identifié dans chaque quartier afin d'être toujours disponible pour écouter la population et faire remonter l'information à l'équipe municipale.

Créer un service d'astreinte communale, composé d'élus pour répondre aux situations d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie *afin d'être toujours à vos côtés, prêts à y faire face*.

Mettre en place et participer au dispositif de prévention type « voisins vigilants ».

UNE COMMUNE SOLIDAIRE

- **Soutenir et accompagner** les personnes et les familles en difficulté qui subissent un changement, une rupture, une perte d'emploi, des difficultés familiales, un handicap à travers le CCAS et en lien avec les partenaires sociaux.



- **Finaliser le PCS** : Plan Communal de Sauvegarde
- **Aménagement d'un arboretum**

FAVORISER LES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

➤ Grande source d'expérience pour la collectivité, les retraités et les personnes âgées, souvent disponibles et bénévoles, méritent toute notre attention, et si besoin, aide et soutien.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MURETAIN : UNE FORCE POUR NOTRE COMMUNE

➤ **Défendre notre identité au sein de l'agglomération**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune a intégré la CAM aux côtés des 15 autres communes. L'intercommunalité était incontournable, il s'agit d'une force supplémentaire pour développer notre territoire **en mutualisant nos moyens**.

Nos élus au sein de la communauté seront présents pour défendre **notre identité**.

PROGRAMME MUNICIPAL POUR LA MANDATURE 2014 - 2020

Cadre de vie

SÉCURISATION ET STATIONNEMENT

- Il est nécessaire de **continuer à sécuriser** les points sensibles identifiés sur la commune par des aménagements (Chemin Le Loup avec une limitation de vitesse...).
- Aménagement d'un parking afin de rendre la gare totalement accessible. Cette opération sera réalisée par la CAM en partenariat avec la SNCF et la Région.



- Acquisition foncière en vue d'un aménagement d'un parking Route de Mauzac.
- Acquisition foncière chez Promologis rue du Luxembourg en vue d'aménager un parking.



URBANISATION

- Effacement des réseaux rue du Luxembourg.
- Réhabilitation de la chaussée impasse Cuqs

ASSAINISSEMENT

- Avant dernière tranche d'assainissement: les 3 dernières antennes au Chemin Fontane, Chemin Roucade (prolongation du collecteur en direction de Muret).

URBANISME

➤ Du Plan d'Occupation des Sols au Pan Local d'Urbanisme

La commune doit se doter d'un document d'urbanisme permettant de maîtriser son évolution sur les 10 à 15 ans à venir en respectant la réglementation exigée par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en engageant la révision du POS pour son passage en PLU.

Cette démarche doit être finalisée pour 2014.



AMÉNAGEMENTS SPORTIFS : PROJETS

- Déplacer le terrain de foot et son club house
- Etude d'un projet pour une salle polyvalente
- Créer un terrain de pétanque
- Aménager un parcours de santé au petit bois de La Mandre
- La mise en valeur du lac du Loup en zone naturelle à vocation de loisirs est toujours d'actualité avec les sablières Malet



Finances et fiscalité

L'ensemble de nos projets d'investissement dépend des taux de subventions par le Conseil Général, l'Etat et le Conseil Régional.

La gestion de la commune aussi dynamique soit-elle, doit être sage et réfléchie. Nous devons réaliser des investissements et donner aux services municipaux les moyens de répondre aux besoins de la population. Notre mission est donc de mettre cette politique en adéquation avec nos moyens financiers (maîtrise des taxes communales, dépenses, emprunts...).